

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU VENDREDI 07 JUIN 2024 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Martial-le-Mont s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 31 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Serge LAGRANGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames, FAURE, FAYADAS, PERIGAUD et QUINET.
Messieurs LAGRANGE, MARCELLAUD, SANGRELET Gilbert et SANGRELET Denis.

Absents excusés : Madame HARTMAN Stéphanie, Messieurs HAYMA Jacky et MESTAT Fabien

Secrétaire de séance : Madame FAURE Elisabeth

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal 05 avril 2024
- Demandes de subvention et adhésion
- Convention SDEC23 éclairage public
- Adressage
- Informatisation médiathèque
- Questions diverses
 - Point sur les travaux
 - Chapelle
 - Chemin et voirie
 - Cimetière
 - Lotissement
 - A.E.P.
 - Site internet
 - Projets futurs

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – Demandes de subvention et adhésion 2024

Délibération n° 01/07/06/2024

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention et d'adhésion reçues en mairie depuis la séance du conseil municipal en date du 05 avril 2024, à savoir :

- L'ONaCVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre) demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2024,
- Le Groupement de Vulgarisation Agricole (G.V.A.) d'Ahun demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après délibération :

- REFUSE d'attribuer une subvention de fonctionnement au G.V.A. d'Ahun,
- AJOURNE la décision concernant l'ONaCVG dans l'attente d'informations complémentaires de l'U.N.C.

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU VENDREDI 07 JUIN 2024 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 – Demande de concours technique et financier du SDEC et autorisation du maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le S.D.E.C. pour les travaux d'éclairage public.

Délibération n° 02/07/06/2024

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la loi 85/704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004.

Vu la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) : les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats ; par délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013, le SDEC a décidé de proposer à ses membres (communes et communautés de communes) un service de collecte et valorisation des CEE dans le cadre de leurs opérations génératrices d'économies d'énergie.

Vu l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) du 8 décembre 2020 reçus à la préfecture de la Creuse le 11 décembre 2020,

Considérant l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 12 avril 2021,

Considérant la délibération du comité syndical du 7 Juillet 2000 décidant que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse intervienne à nouveau en éclairage public,

Considérant la réalisation par la collectivité d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine pour lesquelles le SDEC peut valoriser les économies d'énergies réalisées par le biais du dispositif CEE ;

Le conseil municipal de Saint-Martial-le-Mont après en avoir délibéré :

- Sollicite le concours technique et financier du Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux d'extension des installations d'éclairage public du lotissement communal situé impasse des Chênes, de la petite place et du cimetière,
- Charge le SDEC du montage des dossiers de collecte et de valorisation des CEE pour l'opération définie ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir pour la réalisation de l'opération désignée précédemment. Par cette convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage temporaire unique de l'opération. La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

4 – Dénominations rues, routes ou villages sur la commune

Délibération n° 03/07/06/2024

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de disposer d'un adressage de l'ensemble des habitations de la commune avec dénominations des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux,

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU VENDREDI 07 JUIN 2024 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT qu'un tableau récapitulatif de toutes les dénominations est nécessaire,
CONSIDERANT qu'une voie nouvelle a été créée pour le futur lotissement communal projeté au bourg,
CONSIDERANT les problèmes d'adressage rencontrés au lieu-dit la Vallade pour les habitants de la commune voisine Ars,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau actualisé des dénominations des rues, routes ou villages de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** les dénominations des rues, routes ou villages suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- **CHARGE** Monsieur la Maire de communiquer ces informations aux différents services, de mettre à jour la Base Adresse Nationale et de numéroter l'ensemble des adresses de la commune.

Dénomination des rues, routes ou villages Sur la Commune de Saint-Martial-le-Mont			
APPELATION	POINT D'ORIGINE	POINT EXTREMITÉ	
Rue de la Mairie	de la place de l'Église	le cimetière	Le Bourg
Impasse des Écoles	de la rue de la Mairie	impasse	Le Bourg
Route d'Ars	de la place de l'Église	route des Vergnes	Le Bourg
Chemin du Puy du Mont	de la rue de la Mairie	route d'Ars	Le Bourg
Place de l'Église			Le Bourg
Place Claude Fayadas			Le Bourg
Route du Moulin	Le Bourg	vers le pont	Le Bourg
Route des Vergnes	de la route d'Ars	vers Les Chambons	Le Bourg
Impasse des Chênes	Chemin du Puy du Mont	Chemin rural de Saint-Martial à la Gorce	Le Bourg
La Couchezotte	village		
Chantaud	village		
Les Bregères	village		
Sainte Marie	village		
Chez Montelus	village		
La Prade	village		
La Chaise	village		
Les Chambons	village		
La Gorce	village		
La Vallade Basse	village		
Les Chezades	village		
Courblande	village		

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU VENDREDI 07 JUIN 2024 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5 – Informatisation de la médiathèque

Délibération n° 04/07/06/2024

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet proposé par le Conseil Départemental de la Creuse portant sur l'informatisation de la médiathèque communale gérée par le CIM (Club Informatique et Médiathèque).

Il s'agirait de pouvoir utiliser le logiciel de gestion Waterbear, pour cela il faudrait que la commune acquière un nouveau poste de travail comprenant un ordinateur, une imprimante et une douchette pour scanner les codes-barres des livres.

VU la proposition du Conseil Départemental de la Creuse portant sur le projet d'informatisation de la médiathèque,

CONSIDERANT le faible niveau de fréquentation de la médiathèque communale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- REFUSE le projet d'informatisation de la médiathèque,
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision au Conseil Départemental de la Creuse et au CIM.

6 – Questions diverses

Chapelle de Chantaud : Le plâtrier a effectué les travaux de réfection de la voûte. Un devis a été demandé pour la peinture.

Chemin du patrimoine : Les travaux, la cartographie et la signalétique sont terminés. L'office de tourisme intercommunal projette d'organiser une randonnée pour les journées du patrimoine le 22 septembre 2024.

Voirie : Des devis ont été demandés aux entreprises COLAS et EUROVIA pour la réfection des routes communales aux Chambons et de Pontsebrot à Chantaud.

Agrandissement cimetière :

- Les travaux sont terminés. Les bandes ocre pour le cheminement piéton ont été réalisées. Deux arbres plantés n'ont pas repris mais ils sont sous garantie.
- Une concession de 9 m² a été vendue dans le nouveau cimetière.
- Le projet d'agrandissement du cimetière et parking paysagers ont obtenu le trophée dans la catégorie « Cadre de vie et mobilité – commune de moins de 500 habitants », décerné par la Fédération Départementale des Travaux Publics de la Creuse, le prix sera remis durant le carrefour des collectivités le 20 septembre 2024.

Lotissement : Le projet est en attente de l'extension des réseaux (DORSAL, SDEC, eau potable). Pour l'eau potable, seuls les trois branchements seront à la charge de la commune.

SIAEP d'Ahun : Des travaux de réfection et de création de canalisations sont prévus de juin à décembre 2024 de Saint-Martial-le-Mont à Chamberaud.

Site internet : La commune a reçu des bons retours notamment sur les rubriques salle polyvalente (planning et tarifs), les cimetières et les différents liens proposés.

Proposition terrain : Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition reçue pour l'acquisition d'une parcelle dans le bourg. Il précise que ladite parcelle présente un intérêt en tant que réserve foncière. Une proposition d'achat va être faite à hauteur de 2,50 €/m².

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU VENDREDI 07 JUIIN 2024 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extension bâtiment : Une première réflexion est envisagée pour la création d'une halle en prolongement de la salle polyvalente avec un local de stockage du mobilier de la salle au rez-de-chaussée et un local archives au-dessus.

PLUi : Des balades communales pour rencontrer les habitants sont organisées par secteur. Pour le secteur d'Ahun une balade est prévue le jeudi 27 juin 2024 à 18h00 à Saint-Avit-le-Pauvre.

La séance est levée à 20h45.

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU VENDREDI 07 JUIN 2024 : PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Délibération :</u>	<u>Objet :</u>
01/07/06/2024	Demandes Subventions et Adhésion 2024
02/07/06/2024	Demande de concours technique et financier du SDEC et autorisation du maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le S.D.E.C. pour les travaux d'éclairage public.
03/07/06/2024	Dénominations rues, routes ou villages sur la commune
04/07/06/2024	Informatisation de la médiathèque

Serge LAGRANGE

Gilbert SANGRELET

Annie PERIGAUD

Denis SANGRELET

Éric MARCELLAUD

Fabien MESTAT

Absent excusé

Marie-Thérèse FAYADAS

Annie QUINET

Stéphanie HARTMAN

Absente excusée

Élisabeth FAURE

Jacky HAYMA

Absent excusé